

Communauté d'Agglomération de Haguenau

PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU

Modification n° 3

Mise à disposition du public

Objet :

- Modification des règles de la zone URc pour permettre la réalisation du projet d'Espace Gare et Services,
- Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation du « quartier de l'Europe » pour supprimer une liaison douce,
- Création d'un emplacement réservé dans l'écoquartier Thurot,
- Modification du zonage du bâtiment situé 5 places d'armes,
- Modification du règlement de la zone IAU pour adapter la règle d'implantation pour les projets joutés par plusieurs voies ou emprises publiques,
- Déplacement de l'emplacement réservé n° A03.

Pour ce faire le Vice-Président, M. Jean-Lucien NETZER, a pris un arrêté prescrivant une enquête publique qui se tiendra du **lundi 18 juin à 9 heures au vendredi 20 juillet à 17h30 inclus**.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur Jean BIEWER, Ingénieur dans l'industrie chimique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie de Haguenau et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Haguenau, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à l'adresse suivante : www.agglo-haguenau.fr et sur le site internet de la ville de Haguenau à l'adresse suivante : www.ville-haguenau.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'hôtel de ville de Haguenau les jours suivants :

- Lundi 18 juin de 9h à 12h,
- Mardi 26 juin de 14h30 à 17h30,
- Mercredi 4 juillet de 9h à 12h,
- Jeudi 12 juillet de 14h30 à 17h30,
- Vendredi 20 juillet de 14h30 à 17h30.

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie de Haguenau,
- soit en les adressant par voie postale au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à l'attention du Commissaire enquêteur – projet de modification n° 3 du PLU de Haguenau – 84 route de Strasbourg – BP 50244 – 67504 HAGUENAU Cedex,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : environnement-urbanisme@agglo-haguenau.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la Communauté d'Agglomération pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

L'autorité responsable du projet de modification est la Communauté d'Agglomération de Haguenau, représentée par son Vice-Président, Jean-Lucien NETZER et dont le siège administratif est situé à 84 route de Strasbourg – 67504 HAGUENAU Cedex.